



DATA/PAT

**Direction de l'Animation Territoriale,  
de l'Attractivité et des Contrats**  
Pôle aménagement et territoires

**Monsieur Michel LEPRÉTRE**  
Président de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre  
Bâtiment Askia - 11 rue Henri Farman  
BP748  
94398 ORLY AEROGARE Cedex

Évry-Courcouronnes, le

04 NOV. 2023

Monsieur le Président,

Conformément à l'article L.153-40 du Code de l'urbanisme, j'ai le plaisir de vous faire part de l'avis du Conseil départemental sur le projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Savigny-sur-Orge.

L'axe Aristide Briand et Henri Dunant (RD 25)

La modification a pour objet d'assurer une transition progressive entre le secteur pavillonnaire et le front urbain sur la RD 25. Il est donc proposé la suppression de la zone de transition UG au profit d'une règle de transition entre la zone UB et la zone UH, afin d'assurer un épannelage des hauteurs et de garantir des espaces verts entre les zones UB et UH.

Les effets à attendre sont une densification des « abords » de la RD 25 qui, si elle est en accord avec les principes de la planification urbaine, mériterait d'être évaluée en termes de conséquences sur le fonctionnement du réseau viaire.

La RD 25, voie de première catégorie dans la hiérarchie viaire départementale, assure un maillage entre l'A6 et la RN 7. Le Département tient à souligner que cette route départementale supporte actuellement près de 11 500 véhicules par jour « côté » RN 7 et 21 000 véhicules par jour à l'accès à l'A6, section où la circulation est particulièrement difficile aux heures de pointe et une grande partie de la journée.

Par ailleurs, la modification n° 3 du PLU porte l'ambition de « Repenser l'axe structurant (RD 25) comme un vrai boulevard urbain ». A ce propos, le Département souhaiterait connaître la nature du projet de requalification et être consulté.

Secteurs de projet

Affaire suivie par : Nicolas Duval - DATA/PAT - Tél : 01.60.91.90.21

Hôtel du Département  
Boulevard de France  
91012 ÉVRY-COURCOURONNES CEDEX

Tél.: 01 60 91 91 91  
essonne.fr



Le courrier doit être adressé à  
Monsieur le Président  
du Conseil départemental

2023-D0084

La modification du PLU permet aussi un ajustement des secteurs de projet.

Les OAP 1, 2, 3 et 8 ont une façade sur le réseau routier départemental (RD 25 ou RD 167).

**Secteur d'OAP n° 3**

Le Département attire votre attention sur la desserte de ce secteur et vous propose, dans la perspective de programmes immobiliers, de privilégier une desserte routière par la voirie communale.

**Nuisances sonores le long des infrastructures routières**

Il vous est rappelé que les projets aux abords des routes départementales doivent intégrer des mesures endogènes de protection acoustique vis-à-vis des nuisances sonores. Cette thématique semble être bien prise en compte dans les documents.

En conclusion, j'émet un avis favorable sur le projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de Savigny-sur-Orge, en vous proposant d'intégrer les remarques susvisées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes salutations distinguées.

*En déléguant*

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-président en charge des partenariats  
avec les territoires, de l'enseignement supérieur,  
de la recherche et des projets transversaux

  
Michel Bournat

Copie à M. le Maire de Savigny-sur-Orge